

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 13 décembre 2010 à compter 20 h 00 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse Lyz Beaulieu

Mesdames les conseillères Mélanie Bondu  
Lyn Fortier  
Marie-Josée Rochon

Messieurs les conseillers Erik Constant  
Henri Grenier  
Louis Marcel Caron

La Directrice-générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse ouvre la séance à 20 h 00 heures.

\*\*\*\*\*

10-12-5112

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Séance ordinaire du 8 novembre 2010
- 3. TRÉSORIE**
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2010
  - 3.2 Adoption des comptes à payer et chèques émis en novembre 2010
  - 3.3 Adoption des modifications au budget initial
  - 3.4 Paiement des comptes à payer décembre 2010
- 4. AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 4.1 Avis de motion : Rémunération des élus
  - 4.2 Avis de motion : Taxation 2011
  - 4.3 Adoption séances, comités plénières et séance budget
  - 4.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 4.5 Cession de créances
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
  - 6.1 Achat équipements pour la signalisation des travaux routiers
  - 6.2 Cession de terrain
  - 6.3 Appel d'offre : camion porteur 10 roues avec équipements à neige et vente du camion Freightliner

**7. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

**8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Appel d'offre pour l'achat de l'autopompe

**10. RÉGIES ET COMITÉS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

10-12-5113

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 8 novembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TRÉSORIE :**

10-12-5114

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2010 présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5115

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN  
NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de septembre pour les montants suivants :

\$ 65 906,98 Chèques no. 454 à 509  
\$ 151 783,53 Chèques no. 250 à 277  
\$ 387 064,39 Chèques aqueduc  
\$ 12 141,06 Paiements pré-autorisés pour le mois de novembre 2010  
\$ 27 620,10 Salaires versés pour novembre 2010.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, Sec.-très., certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements pré-autorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

\_\_\_\_\_  
Daisy Constantineau, Sec.-très.

\*\*\*\*\*

10-12-5116

**ADOPTION DES MODIFICATIONS AU BUDGET INITIAL**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des mouvements comptable pour le mois de novembre 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5117

**PAIEMENT DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les factures de la fin décembre 2010 doivent de préférence être réglées en décembre 2010 afin de faciliter la fermeture des comptes;

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2010 et que cette liste de comptes soit présentées à la séance de janvier 2011 pour approbation.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES GÉNÉRALES :**

10-12-5118

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

AVIS DE MOTION est par les présentes, donné par le conseiller Erik Constant, en vu de l'adoption d'un règlement concernant la rémunération des élus de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

\*\*\*\*\*

10-12-5119

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET DES ORDURES POUR L'ANNÉE 2011**

AVIS DE MOTION est par les présentes, donné par le conseiller Henri Grenier, en vu de l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition des taxes générales, spéciales et des ordures pour l'année 2011.

\*\*\*\*\*

10-12-5120

**CALENDRIER 2011 DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui débiteront à 20 h :

10 janvier	11 Juillet
07 février	08 août
07 mars	12 septembre
11 avril	11 octobre
09 mai	07 novembre
13 juin	12 décembre

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5121

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accepter les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5122

**CESSION DE CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 3 décembre 2009, une ordonnance de la Ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, concernant la reprise de l'exploitation du service de distribution en eau potable de la Société d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Pontmain;

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations de Monsieur Abdelhamid Lafar, ing., chargé de projets du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, privilégie les scénario 1 de l'ordonnance, soit de compléter l'acquisition de gré à gré avec la Société d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Pontmain;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 février 2010, le conseil municipal a autorisé l'acquisition du système d'aqueduc de la Société d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Pontmain pour un montant de quarante mille dollars (40 000,00\$), et qui sera payé en deux versements soit le premier au mois de janvier 2011 et le deuxième au mois de janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Pontmain est dûment représentée par Messieurs Jean Constantineau, François Constantineau, Gérard Constantineau, Laval Constantineau, Paul Constantineau et Pierre Constantineau;

CONSIDÉRANT QU'une cession de créances par Jean Constantineau en faveur de François Constantineau, Gérard Constantineau, Laval Constantineau, Paul Constantineau et Pierre Constantineau, sera établi devant Me Jean-François Brunet, notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser Lyz Beaulieu, mairesse et Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain ledit contrat de cession de créances ci-haut mentionné et tous documents pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :**

10-12-5123

#### **ACHAT ÉQUIPEMENTS POUR LA SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS**

CONSIDÉRANT la formation sur la signalisation des travaux routiers qui a été offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales », mieux connu par l'acronyme APSAM;

CONSIDÉRANT les modifications devant être apportées au système de signalisation des travaux routiers en place pour la Municipalité, pour être en conformité avec les normes de la CSST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'équipements pour la signalisation des travaux routiers pour un montant de 2 713,52\$, incluant les taxes.

Crédit suffisant au compte n° 02-320-00-650-00 et n° 03-932-10-000-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5124

#### **CESSION DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 décembre 2008, le conseil municipal a adopté le règlement n°227 décrétant la fermeture et l'abolition d'une section de l'ancienne Route 35 vis-à-vis les lots 46-1 et 47-1 dans le Rang 6 du Canton de Bouthillier;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 3 dudit règlement, le terrain de la section de l'ancienne route 35 sera rattaché au lot ou terrain duquel il a été détaché et est à la charge de l'occupant du terrain, et ce, en vertu de l'article 739 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais faisant partie du présent règlement seront à la charge du contribuable et que la mairesse, Lyz Beaulieu et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, soient autorisées pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, à signer tout document s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant du terrain était l'Atelier d'Outillage 51 Inc., domicilié au 761, chemin Ferme Rouge, Mont-Laurier, Québec, J9L 3G3;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 décembre 2008, le conseil municipal a adopté la cession à titre gratuit du terrain de la section de l'ancienne route 35 à l'Atelier d'Outillage 51 Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du Code Municipal du Québec stipule que toute aliénation de bien Municipal doit être fait à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier d'Outillage 51 Inc. a vendu ladite partie de terrain à Monsieur Frédérick Wilson et Madame Carole Lacoste, aux termes d'un acte de vente signé devant Me Pierre Hamel, notaire en date du 31 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accepter que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain cède pour une contrepartie de vingt-cinq dollars (25,00\$) à Monsieur Frédérick Wilson et Madame Carole Lacoste ladite partie de terrain de la section de l'ancienne route 35.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5125

**APPEL D'OFFRE : CAMION PORTEUR 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET VENTE DU CAMION FREIGHTLINER**

ATTENDU QUE le montant nécessaire aux réparations annuelles à effectuer sur le camion porteur 10 roues Freightliner de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, est supérieur aux frais courants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le lancement de l'appel d'offre pour l'achat d'un camion porteur 10 roues avec équipements à neige et procède à la vente du camion Freightliner.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

10-12-5126

**APPEL D'OFFRE : AUTOPOMPE**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a acquis par résolution numéro 05-03-3021, une autopompe Ford 1976, série D800VW90790, pour un prix de 20 000,00 \$;

ATTENDU QUE ladite autopompe commencer à faire défaut et compte tenu de la difficulté à trouver les pièces de remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité par le conseil de procéder à un appel d'offre pour l'achat d'une autopompe usagée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions de 20 h 10 à 20 h 15.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse lève la séance à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Lyz Beaulieu,  
Mairesse.

\_\_\_\_\_  
Daisy Constantineau,  
Secrétaire-trésorière.